Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Décembre 2021 à 20 heures à la salle des fêtes

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,

Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.

Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Félicia VOGELWEITH, Stéphanie MARCHAL.

Absentes excusées : Aurore LOCATELLI, Laurence TACHET

Procurations : Aurore LOCATELLI à Alban SCHWENTZER
Laurence TACHET à Stéphanie MARCHAL

21 conseillers présents et 23 votants

Secrétaire de séance : Isabelle LAB est élue secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Approbation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

3. Approbation de l'avenant n°2 de transfert du marché portant sur l'exploitation des installations d'éclairage public entre CITELUM S.A et CITELUM FRANCE.

Le présent avenant a pour objet d'entériner la modification du titulaire du marché portant sur l'exploitation des installations d'éclairage public, en raison de l'opération de restructuration et de cession d'activités de CITELUM S.A à CITELUM FRANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant n°2 de transfert du marché portant sur l'exploitation des installations d'éclairage public entre CITELUM S.A et CITELUM France.

4. Approbation de la modification des statuts votée par le conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges le 20 septembre 2021.

Cette modification concerne l'intégration de la compétence liée aux « Paiements pour Services Environnementaux ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 20 septembre 2021.

5. Position sur la mise en place d'une régie concernant le marché hebdomadaire.

Les emplacements sur le marché hebdomadaire ne sont plus payants depuis le 01 janvier 2017 ce qui pose problème car l'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite pour une activité commerciale.

En fonction de ce qui se pratique dans les communes voisines il est proposé de mettre en place les tarifs suivants :

Abonné	0.30 € du mètre linéaire
Non abonné	0.60 € du mètre linéaire

A titre de comparaison avec abonnement, il faut compter en moyenne 0.50 € du mètre linéaire à Saint-Michel, Senones et Moyenmoutier et sans abonnement 1 € le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la création d'une nouvelle régie de recettes concernant le marché hebdomadaire.

Détermine un prix de 0.30 € du mètre linéaire pour les abonnés et 0.60 € sans abonnement.

6. Approbation des tarifs communaux pour l'année 2022.

Désignation	Tarifs	
	Etival	**Extérieur**
➲ **Salle des Fêtes**	**Week-end** **Vendredi 14 h – Lundi 10 h**	**Week-end** **Vendredi 14 h – Lundi 10 h**
• le week-end	**230,00**	**440,00**
• vaisselle	**70,00**	**70,00**
• arrhes	**30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure)**	**30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure)**
• Store	**70,00**	**70,00**
• Forfait chauffage du 01/10 au 31/03	**30,00**	**30,00**
• Forfait entretien si non conforme	**150.00**	**150.00**
• Associations activité non lucrative	**Gratuit**	**50,00**
• Associations activités lucratives	**50,00 (journée)**	**Forfait annuel : 230,00** **y compris la consommation d'énergie** ***(soit 15,00 euros par séance pour usage répété tout au cours de l'année. Par ex. cours de danse)***
• Charges afférentes à la consommation d'énergie (tarif pour période hiver : du 1er Octobre au 31 Mars)	**Forfait : 30,00** ***(gratuit pour associations qui ne font aucun bénéfice)***	**Forfait : 30,00** ***(gratuit pour associations qui ne font aucun bénéfice)***
➲ **Salle des Associations avec Salle des Fêtes**	**15,00**	**15,00**
➲ **Salle des Associations avec bar et cuisine (ex.: départs en retraite)**	**60,00** ***(gratuit pour Associations)***	**80,00** ***(gratuit pour Associations)***
➲ **Salle Polyvalente**	**Week-end** **Vendredi 14 h - Dimanche 20 h**	**Week-end** **Vendredi 14 h - Dimanche 20 h**
• le week-end	**300,00**	**700,00**
• cuisine	**70,00**	**70,00**
• vaisselle	**70,00**	**70,00**
• sono	**70,00**	**70,00**
• arrhes	**30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure)**	**30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure)**
• **Associations activité non lucrative**	**Gratuit**	**200,00**
• **Opérations marchandes (ex. : bourse aux armes, salon avicole, brocante de printemps)**	**Droit de place : 1,00 le ml**	**Droit de place : 1,00 le ml**
• **Charges afférentes à l'usage : relevé de gaz + électricité à chaque manifestation.**	**Relevé index**	**Relevé index**
Convention d'usage pour tous ceux qui ont la gratuité de la salle : propreté des sanitaires tout au long de la manifestation. S'agissant du C.A.J.S., la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement. Son usage doit se réaliser en "bon père de famille".		

• **<u>Tarif événementiel</u> (ex. : salon habitat)** • **Salle polyvalente + cuisine + parking** ***Les sanitaires doivent rester propres tout au long de la manifestation. La location pour tout ce qui est événementiel sera étudié par la Commission "Fêtes et Cérémonies" et sou- mise à signature du Maire***	**600,00**	**700,00**
➲ Salle René Bernasconi		
⇨ **association but non lucratif**	**Salle de réception**	**Salle de réception**
• la journée	**Gratuit**	**Gratuit**
• journée supplémentaire	-	-
⇨ **association but lucratif**		
• la journée	-	-
• journée supplémentaire	-	-
⇨ **pers. physique ou morale**		
• la journée	-	-
• journée supplémentaire	-	-
• caution	-	-
➲ Droits de place		
Camions exposition-vente • forfait par emplacement	**80,00**	
Camions vente de pizzas, kebabs, … • forfait par semestre *(pour 1 présence hebdo-madaire pour un camion)*	**120,00**	
• forfait par semestre *(pour 2 présences hebdo madaires pour un camion)*	**240,00**	
Camions vente fruits et légumes, ou autres produits, parking entrée nord • forfait par jour d'occupation du domaine public.	**10,00 par jour**	
➲ Locations		
• Table • Banc	**Mise à disposition à titre gratuit aux Communes extérieures et aux Associations pour diverses manifestations**	
• Logements communaux	**Baux (↗ indice de référence des loyers)**	
➲ Concessions cimetière		
• temporaire (15 ans)	**120,00**	
• trentenaire	**213,00**	
• cinquantenaire	**303,00**	
• perpétuelle	**3 900,00**	
➲ Columbarium		
• **15 ans**		
⇨ 1 urne	**330,00**	
⇨ 2 urnes	**510,00**	
⇨ 3 urnes	**690,00**	

• **30 ans** ⇨ 1 urne ⇨ 2 urnes ⇨ 3 urnes • **Urne provisoire** • **Case commune**	 **510,00** **660,00** **840,00** **48,00** **99,00**
➲ **Location provisoire de caveau au cimetière communal**	**Gratuité si décision judiciaire** **Dans les autres cas, forfait de 40,00 euros.**
➲ **Bons nouveaux-nés**	**50,00**
➲ **Aides pour séjours dans les centres avec hébergement**	**3,67 €/jour avec un maximum de 21 jours**
➲ **Aides pour séjours dans les centres sans hébergement**	**2,80 €/jour avec un maximum de 25 jours**
➲ **Voyages d'une journée**	**Exclus**
	• **Possibilité de cumuler les aides au sein d'une <u>même catégorie</u> afin d'atteindre le nombre maximum de jours** • **Prise en charge jusqu'à l'année des 16 ans de l'enfant.**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention :

Approuve la modification des tarifs communaux pour l'année 2022.

7. Mise en place d'une commission de suivi de la vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention :

Approuve la création d'une commission de suivi de la vidéoprotection composée de :

Mesdames Félicia VOGELWEITH et Géraldine THIRIET et Messieurs Jean-Yves BOITTE et Christophe BRUSSEAUX.

8. Position sur le projet de restructuration du terrain de tennis couvert en salle multisports dans le cadre du plan national « 5000 terrains de sport ».

L'Etat a la volonté de multiplier les infrastructures de sport de proximité avec le plan « 5000 terrains de sport » et également de développer très fortement le sport à l'école. 200 millions d'euros répartis sur trois ans seront consacrés à la construction ou à la requalification de 5 000 équipements sportifs de proximité auxquels viendront s'ajouter 50 millions d'euros pour la rénovation thermique des équipements existants.

Porté par l'Agence Nationale du Sport, ce nouveau plan permettra, dès 2022, aux collectivités territoriales et aux associations sportives, de proposer des projets de construction ou de requalification d'équipements que l'Etat financera à minima à 50 %, et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable.

L'objectif est de renforcer les synergies locales entre les acteurs afin d'optimiser l'utilisation de ces équipements de proximité. Pour Etival, la requalification du terrain de tennis couvert pourrait être l'occasion d'amplifier les synergies entre les différents partenaires que sont les enfants scolarisés dans la nouvelle école et les associations suivantes : le tennis, le judo, le tennis de table et le football.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le projet de restructuration du terrain de tennis couvert en salle multisports,

Demande à Monsieur le Maire d'engager les démarches pour connaitre la nature des travaux à réaliser et obtenir un chiffrage de l'opération,

Demande à Monsieur le Maire de faire connaitre ce projet aux services de l'Etat afin qu'il puisse être financé dans le cadre du plan « 5000 Terrains de sport ».

9. Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2022 et validation du volume de bois supplémentaire à ajouter en vue de la construction du futur groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Jean-Yves BOITTE et Aurélien BANSEPT, agents de l'Office National des Forêts) :

Sur la base de la proposition présentée par l'ONF, en application de l'article R213-23 du Code Forestier,

Demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes de l'exercice 2022 récapitulées dans le tableau annexé à cette délibération,

Demande à l'Office National des Forêts de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites pour un volume de bois prévisionnel de 396 m3,

Détermine un volume de 800 m3 de bois supplémentaire devant servir à la construction de la future école.

10. Motion de soutien au Centre de Gestion des Vosges.

Le centre de gestion des Vosges demande aux collectivités de bien vouloir soutenir sa motion pour pérenniser la formation à destination des futurs secrétaires de mairie développée depuis maintenant 6 ans et mise en danger par un changement des modalités de financement par Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la motion du centre de gestion des Vosges,

Demande l'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,

Demande le maintien du financement par Pôle Emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiés et formation théorique,

La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la fonction territoriale,

La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

11. Questions, informations diverses et rapport d'activité

Informations diverses :

- Le Conseil Départemental des Vosges a attribué une subvention de 1 690 € pour financer une partie du programme de travaux d'éclairage public 2021.
- Dans le cadre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière, Monsieur le Préfet nous informe de l'attribution d'une subvention de 3 196 € pour financer une partie de l'acquisition de caméras à lecture automatisée de plaques d'immatriculation.
- La Commune a repris contact avec la famille des propriétaires de l'Hôtel de la Gare, une décision du Tribunal Judiciaire d'Epinal devrait être rendue le 30 décembre prochain.
- Réunions des commissions : Patrimoine le 08 octobre, Communication et Environnement le 30 novembre.
- Conseil d'écoles le 18 octobre dernier.
- Négociation en cours avec l'Agglomération de Saint-Dié et la société P3S pour la mise à disposition du stand de tir et de la maison des sœurs pour l'organisation de stages de formation aux métiers de la sécurité.
- Réunions publiques les 05 et 18 novembre.

- Signature du Contrat de Territoire Eau et Climat, le 09 novembre dernier à la salle des fêtes, entre la Communauté d'Agglomération, le PETR de la Déodatie et l'Agence de l'Eau.
- Réunion de travail avec l'Agence Technique Départementale pour la cantine scolaire le 18 novembre et le prochain programme de voirie le 1 décembre.
- Préparation des colis de fin d'année le 09 décembre à la salle des fêtes et récupération de ces derniers pour distribution le 10 décembre.
- Conseil communautaire le 10 décembre.
- Commission d'appels d'offres le 16 décembre à 19h00 et conseil municipal à 19h30.
- Visite du Palais Abbatial le 16 décembre à partir de 20h.
- Orientations budgétaires prévues le samedi 26 février 2022.

Séance levée à 21 heures 30